



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39  
Nombre de membres présents : 26  
Nombre de votants : 35  
Date de convocation: 23 Novembre 2021

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **30 NOVEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET :** APPROBATION CONVENTION  
MOBILITES DOUCES VELOURTE AVEC LE CD66

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux  
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires : BERNARDY (Banyuls dels Aspres) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – DELGADO, GUILLOU (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – OLIVE, GONZALEZ, VOISIN, MON, ADROGUER-CASASAYAS, LEMORT, BATARD, RAYNAL, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD (Trouillas) – LELAURAIN, BARBE (Villemolaque).

Procurations :

F. CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY  
P.TAURINYA (Brouilla) à R.OLIVE  
P.GERICAULT (Thuir) à G.CHINAUD  
F. JEAN (Saint Jean Lasseille) à P.XANCHO  
F.BOUFFIL (Terrats) à M.LESNE  
JM.LAVAIL(Thuir) à N.MON  
R.PEREZ (Thuir) à B.BATARD  
S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DORR  
J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD

Absents excusés :

BOURRAT Alix (Thuir)  
H.MALHERBE (Thuir)

Absents :

R.BANTREIL (Brouilla)  
C.QUINTA (Trouillas)

**Monsieur Benjamin BATARD** est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 30 Septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

138/2021

**APPROBATION DE CONVENTION MOBILITES DOUCES – VELOURUTES AVEC LE CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DES PYRENEES ORIENTALES**

- VU** les statuts de la Communauté de Communes des Aspres et notamment la compétence obligatoire «Aménagement de l'Espace »
- VU** l'engagement 21 du programme pluriannuel d'investissements Mobilités Douces – Véloroutes, engagés par le Conseil Départemental 66

Le Président **INFORME** l'Assemblée que par courrier du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, les Communautés de Communes sont appelées à se positionner par convention, pour un partenariat dont l'objectif est d'améliorer les conditions de sécurité et de confort des cyclistes, par un plan pluriannuel d'investissements « Mobilités Douces et Intermodalité ».

Il **INDIQUE** Que sont précisés dans le projet de convention, les investissements concernant les travaux d'aménagement et de signalisation des pistes , portés par le CD66, laissant à la charge des EPCI et/ou des communes, l'entretien des itinéraires et leurs participations financières, fixées à 20% du cout d'investissement estimé pour les parties du tracé relevant des voies rurales.

Il **PRECISE** que pour l'itinéraire défini reliant LE BOULOU à TERRATS, le linéaire relevant du territoire de la Communauté de Communes est de 22,5km, soit 94% du tracé, dont 19km969 sur voie rurale,

et **QUE** le cout d'investissement pour la Communauté est estimé à 211 000€HT, auquel il conviendra d'ajouter le cout de l'entretien des portions situées hors agglomération ; les communes auront la charge des voies départementales comme communales en agglomération.

Il **OUVRE** la discussion.

N'appelant pas d'observation,

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président  
Après en avoir valablement délibéré  
A l'UNANIMITE des membres présents et représentés

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat avec le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, fixant les modalités d'aménagement, de financement et de gestion ultérieure des aménagements cyclables réalisés sous maitrise d'ouvrage départementale,

**AUTORISE** le Président à la signer,

**INDIQUE** qu'il conviendra de prévoir les crédits aux budgets 2022 et suivants.

Ainsi FAIT et délibéré à THUIR, les jour, mois et an que dessus

Le Président,  
**René OLIVE**

